



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 10 septembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture :

N° 21-08-17

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2021

OBJET :
Tarif de location de matériel municipal aux Badomériens

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Philippe DENIS – Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Christian BECUWE à Mireille PAULET - Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

Membre absent :

André HUBERT.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20210909-21-08-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

TARIF DE LOCATION DE MATERIEL MUNICIPAL AUX BALDOMERIENS

Monsieur Gérard ALLANCHE, adjoint au maire, expose au Conseil Municipal que la commune met à disposition des particuliers baldomériens des tables, chaises et bancs pour leurs manifestations à caractère privé.

Face à l'augmentation des emprunts de matériel municipal, il est proposé aux élus de fixer un prix de location ainsi qu'une caution afin d'anticiper les éventuelles détériorations. La régie nécessaire à l'encaissement de ces recettes sera rattachée à la régie de location des salles.

Après validation du conseil d'adjoints en date du 12 juillet 2021, les tarifs suivants sont proposés :

- o Table : 3 € l'unité
- o Chaise : 1 € l'unité
- o Banc : 2 € l'unité
- o Caution : 100 €

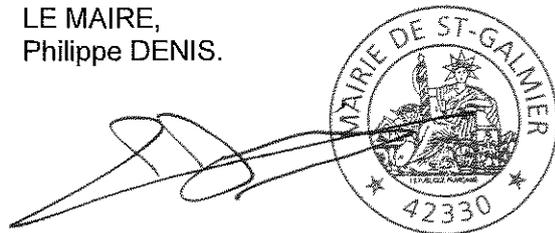
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} octobre 2021, les tarifs de location de matériel municipal aux baldomériens pour l'organisation de manifestations à caractère privé comme suit :
 - o Table : 3 € l'unité
 - o Chaise : 1 € l'unité
 - o Banc : 2 € l'unité
 - o Caution : 100 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 septembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021
Affichage : 10/09/2021